

ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DECLARATION
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la declaration:
Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle
1, vul. Glazunova
01601 Kyiv-42
Ukraine

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration 832 140

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration:
BASER KIMYA SANAYI VE TICARET
ANONIM SIRKETI
Saniye Ermutlu Sokak,
Baser Han No: 2 Erenköy
KOZYATAGI/ISTANBUL
(Turkey)

IV.



Confirmation d'un refus total provisoire /l'acceptation spécifiée :



Retrait d'un refus provisoire
(La marque a été pris en Ukraine en plein volume)



Confirmation d'un refus partiel provisoire:

Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.

V. Date à laquelle la déclaration a été prononcée: le 17 mai 2007.

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la declaration:

Український
інститут
промислової
власності



Chef de la Section des
marques internationales
Svitlana Sukhinova